

**ARRÊTÉ N°0548- 2026 ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

Le Président de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu les délibérations n°2017-11-224 du 16/11/17, n°2018-09-144 du 27/09/18, n°2023-07-740 du 03/07/23, n°2023-09-777 du 28/09/23 et n°2025-09-1078 du 25/09/25 relatives à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°0418-2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} juillet 2021,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
ENQUEBECQ Elise	Adjoint d'animation	01/11/2026

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
DUCASTELLE Sandrine	Adjoint technique	01/11/2026

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BERCEAU Michelle	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/11/2026

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LECHARPENTIER Virginie	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/11/2026

Avancement au grade de : Animateur principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
GERGAR Frédéric	Animateur	01/11/2026

Avancement au grade de : Rédacteur principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
TIREL Stéphanie	Rédacteur	01/11/2026

Avancement au grade de : Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LETORT Yann	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	01/08/2026

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Le Molay-Littry, le 26 octobre 2026

Le Président,
Patrick THOMINES



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.